

La démocratie et la Citoyenneté

1 Les associations sur les territoires

Dans la France décentralisée, le centre de gravité de la société s'est déplacé vers les territoires et notamment les intercommunalités. Si le lieu d'habitat détermine généralement le lieu du vote citoyen, il est de moins en moins le seul lieu de vie. On travaille, on va l'école, on vit ses loisirs, on se soigne... De plus en plus souvent en dehors de sa commune. L'aire urbaine devient davantage une référence, et celle-ci correspond souvent aux nouvelles intercommunalités. C'est au niveau de ces territoires que s'organise la vie quotidienne. C'est à ce niveau que devrait être régulée pour une part, la vie associative.

1.1 Créer le conseil local de la vie associative

Créé à l'initiative des associations, ce conseil a vocation favoriser la rencontre des associations, de faire émerger une parole collective, de la consolider et la porter

1.2 Faire vivre les conseils de développement

Rendus obligatoire par la Loi NOTRE, ces conseils où entreprises, associations et collectivités sont présentes, devraient être de véritables lieux de concertation, de partage d'expertise en amont de la décision publique locale

1.3 Développer de nouveaux espaces d'accueil et de coopération

En appui sur les structures existantes, comme les MJC, les centres sociaux, les foyers ruraux, les maisons des associations... Mettre en place avec les associations locales des espaces de coopération, d'échanges, des lieux ressources... A la manière de ce que sont certains espaces de coworking dans le domaine économique.

2 Des associations agiles, réactives

Les références institutionnelles (cf. les statuts types) mises à la disposition des associations ont vieilli. Le fonctionnement des associations servant l'intérêt général doit évoluer pour être davantage en phase avec les évolutions sociales, les attentes et les disponibilités des citoyens. Une ingénierie nouvelle doit être mise à la disposition des associations.

2.1 Mobiliser la Région

Les lois de décentralisation font de la Région le chef de file en matière d'aménagement, de développement du territoire et des ressources humaines. Comme elles accompagnent en ces domaines les entreprises et les collectivités locales, les Régions doivent agir de même en direction de la vie associative. Elles doivent créer avec les associations l'ingénierie du 21^{ème} siècle.

2.2 L'ouverture sur les expériences européennes

Dans de nombreux Pays d'Europe, l'engagement bénévole est très valorisé. C'est un temps social à part entière, la qualification des bénévoles est forte, des pans entiers de la vie quotidienne peuvent gérés par l'engagement bénévole. Sans vouloir reproduire des expériences qui ne sont les nôtres, les associations gagneraient à rencontrer d'autres manières de faire.

A la manière d'Erasmus pour les étudiants, organiser pour les associations et leurs animateurs des parcours découverte.

Ici aussi la Région, Chef de file sur les questions européennes, devrait être mobilisée.

3 Le Bénévolat, en finir avec la précarité

En France, le Bénévolat est au temps ce qu'est le reste à vivre au Revenu. C'est une partie du temps qui nous reste, une fois remplies nos obligations domestiques et professionnelles. C'est un temps résiduel. Et quand vies professionnelle et domestique deviennent instables, le bénévolat par voie de conséquence s'en trouve fragilisé.

3.1 La loi PACTE

La responsabilité sociale des entreprises ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise. L'organisation du temps de travail déteint sur les autres temps sociaux. En retour, la performance des entreprises est conditionnée par la qualité de son environnement territorial. Les enfants par exemple sont l'un des principales causes d'absentéisme au travail...

L'engagement bénévole des salariés doit être intégré à la gestion des Ressources humaines des entreprises que ce soit dans l'organisation du temps de travail, dans la valorisation du bénévolat de compétences.

3.2 Le déploiement du compte d'engagement citoyen CEC

Le Compte personnel d'activités est l'outil mis à la disposition de chacun pour gérer son parcours de qualification. Il est alimenté par notre activité professionnelle et peut l'être aussi par notre engagement bénévole...c'est sur le principe une avancée considérable. Il convient de le faire connaître mais aussi de faciliter sa mise en œuvre par les associations.

3.3 Alléger les procédures de VAE

Si l'intégration au compte personnel d'activités de l'engagement citoyen marque un net progrès dans la reconnaissance de l'engagement bénévole, Une démarche du même type devrait être engagée pour faciliter la prise en compte des parcours bénévoles dans l'établissement des procédures de VAE.

QUI FAIT QUOI	
La Loi NOTRE	<ul style="list-style-type: none"> - Région : Précise la compétence de la Région pour accompagner en matière d'ingénierie et de qualification la vie associative - EPCI : <ul style="list-style-type: none"> o précise le rôle et le mode de fonctionnement des conseils de développement, o accompagne la création du conseil local de la vie associative
Les associations	<ul style="list-style-type: none"> - repensent leur mode de fonctionnement - peuvent créer sans attendre le conseil local de la vie associative - développe des expériences de coopération
Les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre de la PACTE intègrent l'engagement hors travail dans la gestion des ressources humaines - sont encouragées à développer le bénévolat de compétences

La Région	<ul style="list-style-type: none">- sans attendre la Loi NOTRE développe l'ingénierie en direction de la vie associative- met en place des parcours découverte de l'Europe bénévole
Les EPCI	<ul style="list-style-type: none">- sans attendre la loi NOTRE fon des conseils de développement de réels espaces de dialogue- favorisent la création du conseil local de la vie associative- accompagnent les expériences de coopération ...

